

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-15-4

N° applicatif 4330

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX ANIMATIONS TOURISTIQUES

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a réceptionné des demandes de subventions dans le cadre des dispositifs de soutien aux organismes et aux animations touristiques de la part de :

- l'Association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite,
- la Commune d'Altkirch, pour l'organisation de l'évènement « Forêt Enchantée 2022 ».

Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un total de 16 000 € comme suit :

- 6 000 € à l'Association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite, au titre de son fonctionnement général,
- 10 000 € à la Commune d'Altkirch, pour l'organisation de l'évènement « Forêt Enchantée 2022 ».

La Collectivité européenne d'Alsace conduit des politiques de soutien en direction des partenaires qui œuvrent au développement touristique de l'Alsace.

C'est dans ce cadre qu'elle a réceptionné deux demandes de subventions de la part de l'Association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite » et de la Commune d'Altkirch.

1. L'Association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite

1.1. L'association

Désireux de faire connaître les traditions locales, 24 restaurateurs et 2 pisciculteurs du Sundgau, forts de leur savoir-faire traditionnel, se sont regroupés au sein de l'Association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite ».

L'association a pour but de mettre en valeur le produit phare du tourisme dans le Sundgau qu'est la carpe frite. Le label « Site Remarquable du Goût » lui a d'ailleurs été décerné par le Conseil National des Arts Culinaires.

L'association est actuellement gérée par l'Office de Tourisme du Sundgau.

En 2020, les Routes de la Carpe Frite ont fêté leurs 45 ans.

En 2021, l'association a fait la promotion de la carpe frite sur deux opérations de communication en collaboration avec l'Office de Tourisme du Sundgau : « Les 100 km autour de Strasbourg » avec Jérôme Zindy et son vélo solaire et l'émission « Echappées Belles » sur la gastronomie alsacienne.

La carpe frite a également été mise en avant sur différents événements, notamment aux « Journées d'Octobre » de Mulhouse, sur l'espace restauration, mais également durant une journée sur le stand de la Collectivité européenne d'Alsace qui faisait la promotion du Territoire Sud, ainsi qu'au Salon International du Tourisme et des Voyages de Colmar.

L'association a aussi réalisé différentes actions de communication : organisation d'accueils presse et de bloggeurs, des interviews sur France Bleu Alsace, ainsi que la publication d'annonces dans les journaux et la presse gastronomique.

De plus, elle organise chaque année l'évènement « Les Carpailles » ; les restaurateurs proposent à cette occasion une revisite de la carpe frite et des variations autour de ce produit phare du Sundgau. En 2021, du fait de la crise sanitaire, cette manifestation a eu lieu sur deux dimanches en version « à emporter ». Les restaurateurs participants ont vendu 853 menus.

En 2022, elle souhaite poursuivre ces différents projets et continuer à animer sa page Facebook créée l'année passée, pour faire connaître l'association et ses événements.

1.2. La demande de subvention

Pour 2022, l'association sollicite un soutien à son fonctionnement de 6 000 €, montant similaire aux années passées. Ce montant est inscrit au budget 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Son budget prévisionnel se monte à 17 000 € ; il est joint en annexe.

Les autres recettes proviennent des cotisations de ses membres ainsi que de la prise en charge de la location du stand sur l'évènement « Journées d'Octobre » par les restaurateurs présents (l'association prend le stand à son nom mais les restaurateurs lui reversent la location).

Les charges sont essentiellement constituées de coûts relatifs aux actions menées en termes de communication et de promotion.

2. La Forêt Enchantée 2022

2.1. Présentation de la manifestation

En 1997, dans le cadre des opérations de Noël, la Ville d'Altkirch a créé une animation originale appelée « La Forêt Enchantée ». Elle est devenue, au fil des années, une manifestation structurante présentant un réel intérêt en termes de tourisme.

Loin des traditionnels marchés de Noël, « La Forêt Enchantée » a su s'imposer comme un évènement incontournable, qui attire chaque année environ 80 000 visiteurs.

La 26^{ème} édition de cette opération se déroulera du 3 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023.

« La Forêt Enchantée » est une animation dédiée aux contes et légendes du Sundgau, illustrés et réinterprétés par une artiste-plasticienne sundgauvienne, à travers une vingtaine de scènes créées dans plusieurs sites du centre-ville d'Altkirch et qui allient tradition orale et art contemporain.

Féerie des lumières et des sons, spectacles de rue, concerts, visites guidées, expositions notamment au Musée du Sundgau, concerts, implication des habitants et des commerçants concourent à valoriser le patrimoine et l'identité culturelle du Sundgau, de manière originale durant les fêtes de fin d'année.

Un marché des artisans locaux, des jeux de piste ainsi que des animations dédiées aux enfants sont aussi organisés tout au long de la manifestation. Et l'utilisation des nouvelles technologies apporte un regain de jeunesse à cette manifestation.

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, « La Forêt Enchantée 2020 » avait souhaité apporter une dose de réconfort, à travers la valorisation des personnages centraux des contes et légendes du Sundgau que sont les sorcières ou guérisseuses, ainsi que des plantes qui soulagent les douleurs.

Pour 2021, le fil conducteur était le thème des rêves et cauchemars, dont les contes et légendes locales sont la source.

En 2022, le thème est celui de la nuit étoilée ; les décorations feront la part belle aux étoiles, à la lune, etc...

Cet évènement est totalement co-construit avec l'artiste-plasticienne et l'ensemble des services municipaux, des élus, des associations, des commerçants et des habitants-bénévoles.

Plusieurs objectifs sont visés :

- Valorisation des compétences et talents de chacun ;
- Évolution durable du projet ;
- Implication et participation des habitants, des associations et des commerçants ;
- Valorisation de l'identité culturelle du Sundgau à travers son patrimoine immatériel, architectural, naturel et culturel.

Le mode de gouvernance est multipartite et s'organise autour d'un fonctionnement en régie porté par la commune d'Altkirch.

Un partenariat s'est renforcé au fil des manifestations avec l'Office de Tourisme du Sundgau Sud-Alsace, se traduisant notamment par la promotion auprès des voyageurs qui y trouvent une sortie à la journée, alternative aux traditionnels marchés de Noël. Elaboration des supports de communication, conférence de presse, analyse de la fréquentation, visites contées, etc. sont autant de moyens mis en œuvre par l'Office de Tourisme autour de cet évènement.

2.2. La demande de soutien financier

Le budget prévisionnel 2022 de cette opération, joint en annexe, s'élève à 165 000 € (194 000 € en 2021).

La Ville d'Altkirch sollicite une aide financière de 10 000 € au titre du soutien aux actions et animations touristiques, montant similaire aux années passées. Ce montant est inscrit au budget 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Un soutien financier de 20 000 € est également attendu de la Région Grand Est.

La Ville d'Altkirch finance l'évènement à hauteur de 123 000 €. Les autres recettes proviennent de partenariats privés à hauteur de 5 500 €, de vente de produits dérivés à hauteur de 3 000 € et de la location de chalets aux commerçants à hauteur de 3 500 €.

Les charges sont constituées essentiellement d'achats de matériel et de décoration et de prestations techniques pour la sonorisation, l'éclairage et l'animation. Une ligne budgétaire est aussi prévue pour la communication.

Cette manifestation présente un intérêt à plusieurs titres :

- ce concept scénographique original est complémentaire des traditionnels marchés de Noël ;
- sur le plan de la répartition géographique des flux touristiques, à une période chargée sur certains autres sites, elle fait ainsi concrètement entrer le Sundgau dans la gamme des produits offerts.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'Association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération : P0590006 - chapitre : 65 - nature : 65748 - fonction : 633 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Ville d'Altkirch pour l'organisation de la manifestation « Forêt Enchantée 2022 » ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan moral et financier de la manifestation ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération : P0590001 - chapitre : 65 - nature : 657348 - fonction : 633.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY